



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**

**DIX-HUITIÈME RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE  
PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE (APIRG/18)  
Kampala, Ouganda (27 – 30 mars 2012)**

---

**Point 2 de l'ordre du Jour: Suivi des résultats de la 17<sup>ème</sup> réunion du Groupe APIRG**

**EXAMEN DE L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES CONCLUSIONS  
ET DÉCISIONS DE LA RÉUNION APIRG/17**

*(Note présentée par le Secrétariat)*

<b>RÉSUMÉ ANALYTIQUE</b>
Cette note de travail présente les suites à donner sur les conclusions et décisions de la réunion APIRG/17
La suite à donner par la réunion APIRG/18 figure au paragraphe 3.
<b>RÉFÉRENCE (S):</b> Rapport de réunion APIRG/17
<b>Objectif(s) Stratégique: A, C et D</b>

**1. INTRODUCTION**

1.1 L'examen de l'état de la mise en œuvre des conclusions et décisions de la réunion APIRG/17 est présenté sous forme de tableau. Ce tableau indique le titre de chaque Conclusion/ Décision d'APIRG/17, réalisation (s)/ résultat attendu (s) et état de la mise en œuvre d'ici fin janvier 2012.

**2. DISCUSSION**

2.1 La réunion APIRG/17 a adopté 87 conclusions et 20 décisions qui sont présentées dans l'Appendice. Cet appendice fournit les progrès accomplis dans la mise en œuvre des différentes conclusions et les décisions, et dans le cas où l'information est disponible, les contraintes de les mettre en œuvre sont indiquées. Les conclusions sont adressées aux États, à l'OACI et / ou aux organisations internationales.

2.2. Pour que le Secrétariat fasse le rapport de manière efficace, il est nécessaire que les États améliorent la capacité de fournir des informations en temps utile en ce qui concerne l'état de la mise en œuvre de ces conclusions.

**3. SUITE À DONNER**

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note des progrès réalisés sur conclusions et décisions de la réunion APIRG/17, tel qu'indiqué à l'appendice à cette note de travail;
- b) examiner et proposer des mesures supplémentaires; et
- c) prier instamment les États à fournir au Secrétariat de temps à autre avec les informations requises sur l'état de la mise en œuvre de ces conclusions dans le but d'évaluer les progrès dans le renforcement du système de navigation aérienne.

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalisations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
Conclusion 17/1:  D	Stratégies pour l'amélioration des comptes rendus et l'efficacité de la mise en œuvre des conclusions et décisions d'APIRG	Il est conclu que :  a) Le modèle de formulaire utilisé pour examiner l'état de mise en œuvre des conclusions et décisions d'APIRG et en rendre compte devrait être amendé pour refléter l'impact, les résultats ou l'effet des mesures prises sur le système de navigation aérienne ;  b) Les activités des équipes de travail devraient être renforcées par des réunions/communications régulières avec les états pour renforcer la mise en œuvre des conclusions et des décisions en instance ; et  c) Les États devraient réagir plus rapidement aux demandes envoyées par les bureaux régionaux pour obtenir des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces conclusions et décisions afin d'élaborer des études de cas permettant de donner une assistance aux états comme il convient.	Résumé détaillé des progrès accomplis dans la mise en œuvre.	Mis en œuvre du Modèle (cf. pièce jointe) cependant, les réponses des États sont lentes
Décision 17/2:  D	Propositions de solutions pour les conclusions et décisions d'APIRG pendantes de longue date	Il est décidé que les sous-groupes, en présentant leurs rapports au groupe, fassent des propositions sur les stratégies pour traiter des conclusions et décisions pendantes de longue date.	Mesures d'amélioration des performances.	Mise en œuvre par les États est très lente.  La plupart des stratégies proposées exigent des ressources financières qui sont limitées dans les États.
Conclusion 17/3:  D	Professionnels de l'aviation de la prochaine génération	Il est conclu que les états de la région AFI doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'il y aura suffisamment de professionnels de l'aviation qualifiés et compétents pour faire fonctionner, gérer et entretenir le futur système de transport aérien	a) Gestion efficace du système de l'aviation civile. b) les professionnels de l'aviation qualifiés et	Attirer et retenir les professionnels qualifiés reste un défi pour de nombreux États en raison de la structure organisationnelle

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalisations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
		international.	compétents.	médiocre, rémunérations médiocres et conditions peu avantageuses de l'emploi. La mise en place des Administrations de l'Aviation Civile (CAA) autonomes est encouragée par l'OACI pour remédier à cette situation.
Conclusion 17/4: D	Mécanisme de collecte de données pour appuyer la mesure des performances régionales	Il est conclu que les Etats qui ne l'ont pas encore fait soient invités à établir dès que possible, un mécanisme de collecte, de traitement et de stockage de données et à communiquer au bureau régional correspondant des informations relatives à la mesure de performances régionales identifiées.	Mesure de performance du système de l'aviation civile.	Réponses lentes de la part des États (25%).
Conclusion 17/5: D	Mécanisme de suivi des activités de l'ACIP	Il est conclu que l'ACIP devrait élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de suivi de la manière dont les activités de formation organisées se traduisent par la mise en œuvre effective des SARPs et, en fin de compte, la réduction des accidents et des incidents.	Enquêtes sur le lien entre les activités de formation menées sous la direction du Plan AFI et le niveau de mise en œuvre des SARP	a) enquête détaillée sur les activités menées par ACIP (désormais AFI plan) en 2010. b) enquêtes spécifiques sur chaque activité de formation sont en cours, les résultats attendus au deuxième trimestre 2012.

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
Conclusion 17/6:  A	Elaboration de programmes de formation pour les inspecteurs d'aérodrome	Il est conclu que :  a) L'ACIP devrait aider certaines des institutions de formation existantes à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de formation des inspecteurs d'aérodrome ;  b) Outre la formation théorique offerte par les institutions de formation, les états devraient établir des mécanismes pour permettre à leurs inspecteurs d'aérodrome de suivre une formation sur le poste de travail par le biais de stages.	a) Disponibilité du matériel de formation des inspecteurs d'aérodrome et cours dispensés;  b) États ont établi des mécanismes pour permettre à leurs inspecteurs d'aérodrome de suivre une formation sur le poste de travail par le biais de stages.	Le matériel de formation des inspecteurs d'aérodrome ont été développés en anglais et en français;  3 cours dispensés en anglais et 2 en français entre décembre 2010 et décembre 2011 conduisant un total des 119 inspecteurs d'aérodromes formés en provenance de 45 États africains.
Conclusion 17/7:  A	Création des équipes régionales de sécurité de l'aviation (RASTS) (Spécial AFI RAN Rec. 5/4)	Il est conclu que :  a) Les bureaux régionaux de l'OACI devraient jouer un rôle de premier plan dans la création des équipes régionales de sécurité de l'aviation (RAST) ; et  b) Le mandat des RAST devrait être établi de telle sorte qu'en sollicitant des participants auprès des états, des personnes appropriées soient identifiées pour en faire partie.	a) Création coordonnée des équipes régionales de sécurité de l'aviation (RAST) avec le mandat et méthodes opérationnelles reconnues  b) engagement de l'Etat à l'appui des travaux des RAST	a) RAST est encore à établir et opérationnalisé. Néanmoins, les équipes de sécurité des bureaux régionaux (ROST) ont été mis en place dans les deux bureaux régionaux de Nairobi et de Dakar. L'équipe nationale de sécurité est entrain d'être mis en place progressivement.  b) Activités en cours en mettant l'accent sur les États sous MARB.
Conclusion 17/8:  A	Formation du personnel de Sauvetage et de Lutte Contre L'incendie (SSLI)	Il est conclu que les États qui ne l'ont pas encore fait devraient élaborer des éléments indicatifs spécifiques sur le niveau minimal d'éducation, les qualifications et	a) documents d'orientation pour soutenir l'amélioration	Etat de la mise en œuvre doit être évalué avant la réunion AOP/SG/10.

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
		les compétences du personnel de sauvetage et de lutte contre l'incendie lors de son perfectionnement y compris, l'obligation de passer des examens médicaux périodiques.	du calibre de <i>Services de sauvetage et de lutte contre l'incendie (SSLI)</i> b) amélioration de la capacité à mettre en œuvre divers programmes de développement du personnel de sauvetage et de lutte contre l'incendie (SSLI) y compris la formation	
Conclusion 17/9:  A	Plans d'urgence d'aérodrome	Il est conclu que :  a) Les Etats devraient élaborer des éléments indicatifs pour permettre aux exploitants d'aérodrome de réviser leur plan d'urgence d'aérodrome et d'y inclure des « urgences de santé publique » ; et b) Les bureaux régionaux de l'OACI devraient réaliser des enquêtes à tous les aéroports internationaux situés à proximité de grandes étendues d'eau ou de zones marécageuses et organiser des ateliers pour souligner la nécessité de mettre en place des installations spécifiques de sauvetage	a) Mise en œuvre uniforme et coordonnée de l'exigence de l'amendement n ° 10 de l'annexe 14, vol. I relative aux Plans d'urgence d'aérodrome. b) Evaluation du niveau de la mise en œuvre de l'exigence de l'annexe 14, vol. I relative aux installations spéciales RFFS situés à proximité de grandes étendues d'eau ou de zone marécageuse e de terrains difficiles d'accès	a) Etat de mise en œuvre doit être évalué avant AOP/SG/10. b) Questionnaires envoyés aux États, mais les réponses reçues sont minimales. c) Suivi dans le cadre des activités des ROST (Burundi et Rwanda) à partir de février 2012. d) Documents d'orientation sont en cours d'élaboration et seront distribués aux Etats
Conclusion 17/10:	Certification d'aérodrome	That:	a) Mise en œuvre améliorée	a) Etat de mise en œuvre

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
A		<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Les États qui ne l'ont pas encore fait devraient, tout en élaborant leur cadre législatif faire en sorte que les inspecteurs d'aérodrome aient suffisamment de pouvoir pour imposer des restrictions d'exploitation et des sanctions aux aérodromes en cas de non-conformité ;</p> <p>b) Là où la certification d'aérodrome n'a pas été mise en œuvre, les exploitants d'aérodrome devraient s'engager à certifier leur aérodrome au plus tard en 2011.</p>	de l'exigence de l'Annexe 14. Vol. 1 relative à la certification d'aérodromes dans les États AFI.	<p>doit être évalué avant la réunion AOP/SG/10.</p> <p>b) Suivi par les bureaux régionaux dans le cadre des activités des ROST au Rwanda, Mozambique et Zambie à la fin du mois de février 2012.</p>
Conclusion 17/11:  A	Mise en œuvre du SSP et du SMS	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Pour réaliser efficacement les objectifs du SMS aux aérodromes certifiés, la haute direction des organisations d'aérodrome devrait faire preuve d'engagement vis-à-vis du SMS en participant activement à sa mise en œuvre et en fournissant les ressources adéquates pour la formation du personnel et des contractuels, et en facilitant l'échange des informations sur la sécurité entre l'ensemble du personnel.</p> <p>b) La haute direction des aérodromes devrait accorder une plus grande attention à la surveillance de la sécurité et à la mise en œuvre des mesures correctrices nécessaires pour atteindre les niveaux de performance requis en matière de sécurité et veiller à ce que les objectifs et les stratégies de sécurité soient clairement définis.</p> <p>c) A titre d'urgence, les CAA devraient s'efforcer</p>	<p>a) Mise en œuvre améliorée uniforme de l'exigence de l'annexe 14, vol.1 relative à la mise en place de SMS aux aérodromes certifiés.</p> <p>b) Mise en œuvre améliorée uniforme de l'exigence de l'annexe 14, vol.1 relative à la mise en place du SSP dans les États AFI.</p>	<p>c) Etat de mise en œuvre doit être évalué avant la réunion AOP/SG/10.</p> <p>a) Suivi par les bureaux régionaux dans le cadre des activités de ROST aux États qui réalisent la mise en œuvre de la certification d'aérodromes.</p>

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
		d'établir des plans stratégiques objectifs pour la mise en œuvre du SSP afin d'appuyer rapidement la mise en œuvre des dispositions de l'Annexe 14 relatives à la certification d'aérodrome et à la mise en œuvre du SMS.		
Décision 17/12: D	Participation des membres aux réunions du sous-groupe CNS	Il est décidé que tous les États et organisations qui sont membres du sous-groupe CNS participent aux réunions et téléconférences du sous-groupe.	Participation accrue aux activités du sous-groupe,	Membres CNS / SG ont été informés. 60 participants ont assisté à la réunion CNS/SG/4 (juillet 2011)
Conclusion 17/13: A	Performances du RSFTA	Il est conclu que la RDC, le Congo, le Ghana et le Nigeria devraient s'efforcer d'améliorer les circuits Accra/Kano et Brazzaville/Kinshasa dans les meilleurs délais possibles, et au plus tard avant la fin de décembre 2010.	Amélioration de la coordination entre les FIR concernées.	Mis en œuvre
Conclusion 17/14: D	Données statistiques mensuelles du RSFTA	Il est conclu que les États qui ne l'ont pas encore fait devraient donner suite à la recommandation 9/4 d'AFI/7 (Performances des Circuits du RSFTA) et à la décision 16/12 d'APIRG/16 (suivi des performances du service fixe aéronautique) et les appliquent en communiquant aux bureaux régionaux de l'OACI leurs statistiques mensuelles de disponibilité du RSFTA (situation des plans de vol manquants, statistiques sur les durées d'acheminement).	Données statistiques présentées par tous les centres AFTN pour appuyer les évaluations de performance.	Mise en œuvre en cours. Données sont entrain d'être envoyées aux bureaux régionaux de l'OACI sur une base plus régulière

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
Conclusion 17/15:  D	Mise en place d'une base de données du RSFTA	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Les États devraient doter les centres du RSFTA de logiciels de statistiques pour l'automatisation de la collecte des données du RSFTA ;</p> <p>b) l'OACI devrait mettre en place une base de données sécurisée pour faciliter la compilation électronique sur internet, de la collecte et le suivi des données statistiques du RSFTA.</p>	<p>a) Communication en temps utile, et l'accès aux données statistiques sont facilitées.</p> <p>b) Amélioration de la surveillance des performances du RSFTA.</p>	<p>a) Mise en œuvre en cours.</p> <p>b) Mise en œuvre n'a pas encore été réalisée.</p> <p>Pour être réévalué dans le cadre de la transition vers AHMS.</p>
Conclusion 17/16:  A	Mise en œuvre de l'AMHS	<p>Il est conclu qu'en mettant en œuvre l'AMHS comme composante du réseau de télécommunication aéronautique (ATN), les États et organisations de la région AFI devraient adopter une approche coopérative basée sur une coordination régionale pour assurer la continuité du service fixe aéronautique pendant la période de transition entre le RSFTA et l'exploitation complète de l'AMHS.</p>	Mise en œuvre coordonnée de l'AMHS dans la région.	Mise en œuvre en cours.
Conclusion 17/17:  D	Création d'une équipe de travail sur la mise en œuvre de l'AMHS	<p>Il est conclu :</p> <p>a) Qu'une équipe de travail soit établie avec le mandat qui figure à l'Appendice 3.3A du présent rapport en vue de coordonner et planifier la mise en œuvre de l'AMHS dans la région AFI ; et</p> <p>b) Que l'OACI continue d'appuyer fortement les états de la région AFI dans la mise en œuvre de l'AMHS en organisant davantage d'ateliers et de séminaires pertinents dans la région AFI.</p>	<p>a) Stratégie de mise en œuvre régionale a été élaborée et adoptée par APIRG.</p> <p>b) Le personnel de l'aviation est familiarisé avec la technologie et les procédures AMHS.</p>	<p>a) Mise en œuvre</p> <p>b) Mise en œuvre en cours. L'atelier régional AMHS a eu lieu en 2011</p>

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
Conclusion 17/18:  A	Mise en œuvre de circuits ATS/DS	<p>Il est conclu que les états et organisations concernés devraient prendre les mesures appropriées pour mettre en œuvre les circuits ATS/DS requis au plan de navigation aérienne AFI. Ce faisant, ils doivent tenir compte des lignes directrices élaborées par l'OACI pour la mise en œuvre des stations VSAT, et veiller à mettre en place :</p> <p>a) Des réseaux harmonisés, évitant ainsi la prolifération de sous-réseaux et l'utilisation de plusieurs technologies ; et</p> <p>b) Des réseaux offrant un meilleur rapport coût-efficacité grâce au partage des capacités d'interconnexion des réseaux actuels.</p>	Connectivité complète et une meilleure coordination entre les circuits ATS.	<p>a) Mise en œuvre en cours.</p> <p>b) Les installations ATS / DS ont été mises en œuvre par les États AFI conformément aux exigences du Plan de navigation aérienne AFI de base (ANP). Ces installations ne sont pas encore opérationnelles dans quelques États (cf. Con.17/19)</p>
Conclusion 17/19:  A,D	Activation des circuits du SFA	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) La RDC, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Rwanda et le Burundi s'efforcent d'activer les circuits suivants qui ont été réalisés grâce aux réseaux NAFISAT et SADC/2, en vue d'améliorer la coordination des vols :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Addis Ababa /Asmara</li> <li>• Kinshasa/ Kigali</li> <li>• Bujumbura/ Kinshasa</li> </ul> <p>b) L'OACI facilite les arrangements nécessaires, selon les besoins.</p>	<p>a) Activation des circuits Addis-Abeba / Asmara, Kinshasa / Kigali et Bujumbura / Kinshasa.</p> <p>b) Amélioration de la coordination ATS et la sécurité des vols.</p>	<p>a) Mise en œuvre n'a pas encore été réalisée pour des raisons non techniques.</p> <p>b) Le suivi a été fait au cours des réunions de coordination entre NAFISAT et VSAT SADC</p>

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
<p>Décision 17/20:</p> <p>D</p>	<p>Besoin d'un plan de numérotation des communications vocales ATS pour la région AFI</p>	<p>Il est décidé que, conformément au manuel de l'OACI sur la commutation et la signalisation des communications vocales sol-sol (Doc 9804, Chapitre 2 Section 2.3) :</p> <p>a) Une étude technique soit menée pour élaborer un plan de numérotation des communications vocales pour la région AFI afin d'assurer l'interconnexion et l'interopérabilité interrégionales des Systèmes de Commutation des Communications Vocales (VCSS) ; et</p> <p>b) Le programme de travail du sous-groupe CNS soit amendé en conséquence.</p>	<p>Plan de numérotation mis au point pour les communications vocales ATS.</p>	<p>a) Mise en œuvre n'a pas encore été réalisée.</p> <p>b) Mis en œuvre</p>
<p>Conclusion 17/21:</p> <p>D</p>	<p>Réseau AFISNET</p>	<p>Il est conclu que les États et Organisations concernés poursuivent leurs efforts de mise en œuvre des différentes conclusions pertinentes des réunions antérieures (Conclusion 16/07 de la réunion SNMC/16 ; Recommandation 6/18 de la réunion spéciale SP AFI RAN de 2008 ; Conclusion 17/02 de la réunion SNMC/17 ; Conclusions de l'équipe technique conjointe) en vue de moderniser le réseau en évaluant et en réaménageant AFISNET.</p>	<p>Réseau durable répondant aux exigences sur la performance</p>	<p>a) Mise en œuvre en cours.</p> <p>b) Appel d'offres préparées par le SNMC pour le réaménagement AFISNET.</p>
<p>Conclusion 17/ 22:</p> <p>D</p>	<p>Réunions régulières des gestionnaires des réseaux VSAT</p>	<p>Il est conclu qu'afin d'assurer l'interopérabilité des réseaux VSAT, les États AFI devraient mettre en œuvre la recommandation 6/19 de la réunion SP AFI RAN 2008 demandant la tenue de réunions régulières entre les gestionnaires des réseaux VSAT, sous la coordination des bureaux régionaux de l'OACI.</p>	<p>Réseau SAT consolidé /intégré.</p>	<p>Mis en œuvre. Les réunions VSAT AFI tenues en 2011 et 2012.</p>

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
Conclusion 17/23:  A	Systèmes de secours du service fixe aéronautique	<p>Il est conclu que les états dotent le service fixe aéronautiques (ATS /DS et RSFTA) de systèmes de secours, bases sur les technologies conventionnelles et émergentes disponibles (satellite, fibre optique), et installent ou mettent à niveau leurs systèmes de secours en utilisant :</p> <p>a) Les téléphones par satellite (voix, données) ; b) Le réseau public commuté ; c) L'internet sécurise ; et d) La téléphonie sur IP ;</p>	Continuité des services.	Mise en œuvre en cours.
Conclusion 17/24:  D	Communication des listes COM	Il est conclu que les États qui ne l'ont pas encore fait communiquent aux bureaux régionaux de l'OACI leurs listes COM actualisées, avec les coordonnées aéronautiques des stations exprimées dans le système WGS-84.	Listes COM AFI actualisées Panification et gestion efficace des fréquences	Mise en œuvre en cours.
Conclusion 17/25:  D	Mise en œuvre des liaisons CPDLC	Il est conclu que les États mettent en œuvre des procédures CPDLC pour les opérations en route dans l'espace aérien océanique et continental éloigné dont ils assurent la gestion	<p>a) Utilisation accrue des données des communications par liaison.</p> <p>b) Amélioration des communications air-sol dans les FIR</p>	Mise en œuvre en cours.

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
Conclusion 17/26:  D	Mise en œuvre du concept de RCP	Il est conclu que :  a) Les États de la région AFI tirent parti du concept de RCP décrit dans le manuel RCP de l'OACI (doc 9869) pour améliorer la fourniture du service mobile aéronautique (SMA) tout en respectant les accords de niveaux de service.  b) L'OACI appuie la mise en œuvre du concept de RCP en organisant des séminaires et des ateliers régionaux.	a) Communications ATS efficaces.  b) Le personnel de l'aviation familiarisé avec le concept de RCP.	a) Mise en œuvre n'a pas encore été réalisée. Finalisation de l'élaboration du document sur les liaisons de données opérationnelles dans le monde (GOLD)  b) Mise en œuvre n'a pas encore été réalisée en raison de contraintes budgétaires.
Conclusion 17/27:  A	Elimination des carences du service de radio navigation aéronautique	Il est conclu que les États prennent des mesures urgentes pour éliminer les carences actuelles du service de radionavigation aéronautique qui sont identifiées à l'Appendice 3.3B au présent rapport.	Conformité accrue au plan des exigences de navigation aérienne.	a) Mise en œuvre en cours.  b) Aucune information mis à jour n'est reçue des États concernés.
Conclusion 17/28:  D	Nécessité d'une réunion de haut niveau sur la stratégie du GNSS AFI	Il est conclu que, afin d'aider les États AFI à prendre une décision éclairée sur la stratégie régionale relative à l'introduction des applications du GNSS, la CAFAC organise d'urgence une réunion de haut niveau en coordination avec l'OACI, l'ASECNA, l'IATA, l'AFRAA et d'autres parties prenantes pertinentes.	a) Tenue de réunion de haut niveau.  b) Cohérence dans la stratégie GNSS AFI.	Réunion CAFAC / UA tenue en novembre 2010.

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
Conclusion 17/29:  D	Nécessité d'une analyse coûts-avantages indépendante	Il est conclu que, considérant le manque de consensus entre les parties prenantes sur les analyses coûts-avantages disponibles relatives à la mise en œuvre du SBAS dans la région AFI, une analyse coûts-avantages basée sur des hypothèses objectives soit réalisée par des experts indépendants et soumise à la réunion de haut niveau que doit organiser la CAFAC sur la stratégie du GNSS AFI, pour examen.	Complétée l'analyse coûts-avantages Indépendante SBAS	Mise en œuvre n'a pas encore été réalisée. Mandat élaboré. Manque de financement pour l'étude.
Décision 17/30:  D	Coordination des données de trafic pour les études aéronautiques	Il est décidé que les organes d'APIRG coordonnent étroitement leurs travaux avec le groupe de prévision du trafic (TFG) pour s'assurer que des données de trafic correctes et fiables soient mises à disposition pour les études réalisées dans la région AFI, y compris l'analyse couts-avantages liée au CNS-ATM.	Source commune et fiable de données utilisée pour les études aéronautiques dans la région.	Organes d'APIRG ont été informés.
Conclusion 17/31:  A	Mise en œuvre de l'ADS-C	Il est conclu que les États mettent en œuvre les procédures de l'ADS-C pour les opérations en route dans l'espace aérien océanique et continental éloigné dont ils assurent la gestion.	Amélioration de la sensibilisation de la situation pour les opérations en route.	Les domaines de routage AR1, AR2 et AR6 ont été mis en œuvre. Mise en œuvre d'AR4 et AR5 est en cours
Décision 17/32:  D	Élaboration de la stratégie de surveillance AFI	Il est décidé qu'afin de finaliser l'élaboration de la stratégie de surveillance AFI, le mandat, le programme de travail et la composition de l'Équipe de travail sur la surveillance AFI soient amendés tel qu'indiqué à l'Appendice 3.3D.	L'élaboration de la stratégie de surveillance AFI est finalisée	Mis en œuvre.

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
Conclusion 17/33:  D	Collecte de données pour la catégorisation des aérodromes et des TMA	Il est conclu qu'au plus tard le 31 décembre 2010, les États qui ne l'ont pas encore fait compilent et soumettent les données pertinentes concernant les aérodromes et les régions terminales (TMA) qu'ils gèrent afin de faciliter le travail du sous-groupe CNS sur leur catégorisation. A cet effet, les états doivent s'assurer qu'une étroite coordination s'effectue entre les parties prenantes civiles et militaires.	Exigences de surveillance aéronautiques établies en fonction de la catégorisation des TMA AFI et des aérodromes.	Surveillance de la stratégie pour les TMA AFI et Mise en œuvre des aérodromes
Conclusion 17/34:  D	Position de l'OACI à la CMR-2012 de l'UIT	Il est conclu que les états et les fournisseurs des services de navigation aérienne :  a) Poursuivent leurs efforts tendant à mettre en œuvre les éléments pertinents de la Résolution A32-13 de l'assemblée de l'OACI et particulièrement en participant aux travaux préparatoires de l'UIT et de l'UAT en vue de la CMR ; et  b) Continuent d'accorder une priorité élevée aux tâches relatives à la protection et à la disponibilité du spectre de radiofréquences alloué aux services aéronautiques, en particulier en prenant une part active aux activités pertinentes de l'UIT-R et de l'UAT.	Soutenir la position de l'OACI à la CMR-2012 de l'UIT	Mis en œuvre. WRC-12 s'est tenue du 23 janvier au 17 mars 2012.
Conclusion 17/35:  D	Suppression des renvois 5.330, 5.362B et 5.362C	Il est conclu que les États concernés par les renvois 5.330, 5.362b et 5.362c contactent d'urgence leurs autorités de régulation des télécommunications en vue de les supprimer.	Les renvois sont supprimés du régulation des radiocommunications de l'ITU.	a) Mise en œuvre est en cours. b) États rendent compte de l'état de mise en œuvre du point 3 de l'ordre du jour.

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
Conclusion 17/36:  D	Enregistrement des fréquences opérationnelles	Il est conclu que les États qui n'ont pas formellement enregistré leurs fréquences opérationnelles prennent les dispositions pour le faire auprès de leurs autorités de régulation des télécommunications.	Toutes les fréquences aéronautiques dûment enregistrées.	Mise en œuvre en cours. les États rendent compte de l'état de mise en œuvre du au point 3 de l'ordre du jour.
Decision 17/37:  D	Suivi du plan d'action du groupe AFI/FMG	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Les états ci-après assurent le suivi des points de l'ordre du jour de la CMR-2012 de l'UIT et préparent un compte rendu au groupe AFI/FMG :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Afrique du sud : point 1.7 ;</li> <li>• Ghana: point 1.3 ; et</li> <li>• Kenya: point 1.4 ;</li> </ul> <p>b) Le rapporteur du groupe de gestion des fréquences AFI/FMG (ASECNA) coordonne et assure le suivi du plan d'action du groupe et prépare un compte rendu pour le sous-groupe CNS.</p>	Compte rendu présenté au groupe AFI / FMG et CNS.	Mis en œuvre par le Ghana, le Kenya et l'Afrique du Sud
Conclusion 17/38:  D	Non-application de redevances pour l'utilisation des fréquences du spectre aéronautique	Il est conclu que les États de la région AFI s'abstiennent de soumettre les fournisseurs des services de navigation aérienne au paiement des redevances pour l'utilisation des fréquences du spectre aéronautiques, y compris les communications aéronautiques transitant par les stations VSAT.	Fournisseurs des services de navigation dans la région AFI (ANSP AFI) exonérés des redevances pour l'utilisation des fréquences du spectre aéronautique	Les États sont informés de la conclusion par le biais d'une lettre aux États

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
Décision 17/39:  D	Programme de travail futur et composition du sous-groupe CNS	Il est décidé que le futur programme de travail et la composition du Sous-groupe CNS soient adoptés tels qu'ils figurent à l'Appendice 3.3.F au présent rapport.	Programme de travail du sous-groupe est examiné et le rapport est présenté à la réunion APIRG/18.	Mis en œuvre.
Conclusion 17/40:  D	Objectifs de performance du CNS	Il est conclu que les objectifs de performance du CNS et le formulaire du cadre de performance élaborés par la réunion spéciale SP AFI RAN (2008) de l'OACI, soient amendés conformément à l'Appendice G au présent rapport.	Mise à jour des objectifs de la performance régionale / nationale	Mis en œuvre.
Conclusion 17/41:  A	Cadre de performance de l'ATM	<p>Il est conclu que les fiches du cadre de performance pour la région AFI élaborées par la réunion spéciale de navigation aérienne AFI/8 fixant les objectifs de performance dans les domaines ATM et SAR devront être mises à jour, tel qu'indique à l'appendice 3.4A au rapport sur le point 3.4 de l'ordre du jour.</p> <p>3.4.A (1) <i>Mise en œuvre des dispositions du nouveau plan de vol de l'OACI</i></p> <p>3.4.A(2) <i>Optimisation de la structure des routes ATS dans l'espace aérien en-route</i></p> <p>3.4.A (3) <i>Optimisation de la structure des routes ATS dans l'espace aérien de région terminale</i></p> <p>3.4.A (4) <i>Optimisation des approches RNP avec guidage vertical</i></p> <p>3.4.A(5) <i>Recherches et sauvetage</i></p>	<p>Mise à jour des fiches du cadre de performance (PFF).</p> <p>Planification harmonisée.</p>	<p>a) Fiches du cadre de performance (PFF) mis à jour.</p> <p>b) Mis à jour par la réunion ATM / AIM / SAR SG/12</p> <p>c) Mis à jour par la réunion ATM / AIM / SAR SG/12</p> <p>d) Mis à jour par la réunion ATM / AIM / SAR SG/12</p>

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
Conclusion 17/42:  D	Résolution du problème des plans de vol manquants	<p>Il est conclu que pour remédier efficacement au problème des plans de vol manquants entre les centres de contrôle régional AFI, les États AFI devraient :</p> <p>a) Prendre immédiatement des mesures pour veiller à ce que les normes régissant le traitement des plans de vol soient respectées ;</p> <p>b) Veiller à ce que toutes les FIR collectent/enregistrent les informations sur les plans de vol manquants et échangent ces informations et données avec d'autres FIR ;</p> <p>c) Veiller à ce que tous les ACC/FIC répondent aux questions des autres ACC/FIC concernant les plans de vol manquants en temps utile, en fournissant des détails qui pourraient aider non seulement les FIR affectées mais aussi d'autres FIR à trouver les causes des plans de vol manquants ;</p> <p>d) Porter la tendance des informations/données sur les plans de vol manquants à l'attention du TAG pour suite à donner.</p>	Problème lié aux plans de vol manquants est résolu	<p>a) Mener Les enquêtes régionales</p> <p>b) Cibler les voies/circulations potentiellement problématiques</p> <p>c) En étroite collaboration avec l'ARMA, le Secrétariat collectera des informations sur les plans de vol manquants et portera la question à l'attention de la réunion TAG / 4 qui sera convoquée en mars 2012.</p>
Conclusion 17/43:  A, D	Mise en œuvre de la procédure de décalage latéral stratégique (SLOP) dans la Région AFI	<p>Il est conclu que les États mettent en œuvre la procédure de décalage latéral stratégique (SLOP) dans leurs zones de responsabilité, a la date AIRAC du 30 novembre 2010, conformément aux dispositions des PANS-ATM (doc 4444), chapitre 16, et aux lignes directrices ci-après :</p> <p>a) Les procédures SLOP s'appliqueront dans les FIR océaniques ou des routes fixes sont établies,</p> <p>b) Les procédures SLOP s'appliqueront dans toutes</p>	<p>a) Application des procédures SLOP dans les FIR océaniques de la région AFI</p> <p>b) Application des procédures SLOP dans les zones continentales de la région AFI</p> <p>c) Application des procédures SLOP dans</p>	Mise en œuvre doit être réalisée d'ici décembre 2012. Les modifications apportées aux procédures SLOP et aux routes seront examinées chaque année par l'intermédiaire du mécanisme de mise en œuvre du plan régional de la PBN.

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
		<p>les zones continentales de la région AFI, sauf dans les zones où la séparation ATC est assurée par surveillance, à moins que l'état ne l'ait approuvée</p> <p>c) Les procédures SLOP s'appliqueront dans les zones océaniques des routes aléatoires (AORRA et IORRA) à compter de la date cible de la date AIRAC du 2 juin 2011.</p>	<p>les zones océaniques de routes aléatoires de la région AFI</p>	
<p>Décision 17/44: A, D</p>	<p>Dissolution de l'équipe de travail d'APIRG sur le RVSM et réaffectation des activités</p>	<p>Il est décidé que, considérant le succès de la mise en œuvre du RVSM dans la région AFI le 25 septembre 2008, et la création du groupe d'action tactique (tag) par la réunion spéciale AFI RAN de 2008,</p> <p>a) L'équipe de travail sur le RVSM AFI créée en vertu de la décision 13/58 d'APIRG est dissoute ; et b) Le sous-groupe ATS/AIS/SAR révisé et réajuste son mandat en conséquence pour traiter des questions relatives à la mise en œuvre du RVSM</p>	<p>a) Dissolution de l'équipe de travail RVSM AFI b) mandat révisé du Sous-groupe ATS / AIS / SAR</p>	<p>Action accomplie</p>
<p>Décision 17/45: A, D</p>	<p>Groupe d'analyse de l'ARMA</p>	<p>Il est décidé que le groupe de surveillance de l'ARMA soit créé et doté du mandat qui figure à l'Appendice 3.4C du présent rapport.</p>	<p>Création du Groupe d'analyse de l'ARMA et adoption son mandat</p>	<p>Mis en oeuvre</p>
<p>Conclusion 17/46: A, D</p>	<p>Plan Régional AFI de mise en œuvre de la PBN</p>	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Le plan régional AFI de mise en œuvre de la PBN soit actualisé et entériné de la manière indiquée à l'Appendice 3.4D au présent rapport, afin de refléter plus correctement les objectifs de mise en œuvre de la PBN contenus dans la résolution A36-23 de l'Assemblée, les orientations contenues dans le manuel PBN (9316), et les orientations de planification définies par le groupe APIRG ; et</p>	<p>a) Mis à jour du plan régional AFI de mise en œuvre de la PBN b) Mise à jour du Doc 003</p>	<p>Plan Régional de la PBN est actualisé sur base de la résolution A37-11</p>

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
		b) Le plan régional de mise en œuvre de la PBN soit incorporé dans le Doc 003 de l'OACI.		
Conclusion 17/47: A, D	Plan national de mise en œuvre de la PBN	<p>Il est conclu que les États :</p> <p>a) Utilisent le modèle de plan régional de mise en œuvre de la PBN qui figure à l'Appendice 3.4.E au présent rapport, pour l'élaboration d'un plan national de mise en œuvre de la PBN, et prennent en compte le processus de planification des actions prévues par la réunion conjointe des équipes de travail PBN/GNSS/I pour appuyer leur planification;</p> <p>b) Fournissent en retour aux bureaux ESAF et WACAF avant le 30 octobre 2010 les informations concernant les progrès réalisés dans l'élaboration de leurs plans nationaux, en indiquant tout défi éventuel qui pourrait retarder l'élaboration du plan, ainsi que les mesures prises ou à prendre pour venir à bout de ces défis ; et</p> <p>c) Parachèvent leurs plans nationaux de mise en œuvre de la PBN dès que possible.</p>	<p>a) Développement de plans nationaux de mise en œuvre de la PBN.</p> <p>b) Mise à jour du plan national de mise en œuvre de la PBN communiquée aux bureaux ESAF et WACAF au cours de l'année 2010 -2012</p> <p>c) Plans nationaux de PBN complétés et publiés</p>	<p>a) Plans PBN reçues de 13 États: (Botswana, RDC, Egypte, Ethiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Maurice, Nigéria, Seychelles, Afrique du Sud, Togo et Ouganda).</p> <p>b) 31 États ont élaboré et publié des approches PBN jusqu'en janvier 2012</p>
Conclusion 17/48: A, D	Outils de mise en œuvre de la PBN	<p>Il est conclu que les États :</p> <p>a) Utilisent les plans de gestion des projets et les plans d'action de mise en œuvre élaborés par l'équipe de travail sur la PBN, ainsi que des logiciels de gestion des projets (tel que Microsoft Project ou autres applications gratuites disponibles) pour appuyer les activités de mise en œuvre de la PBN ; et</p>	<p>a) la mise en œuvre de la PBN appuyés par des plans/outils de gestion de projet au cours de 2010-2011.</p> <p>b) complété par l'analyse des écarts en décembre 2011.</p>	<p>a) Mise en œuvre dans certains États est en cours au courant de 2012 jusqu'à l'achèvement de leurs plans PBN.</p>

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
		b) Effectuent une analyse des écarts en utilisant le modèle de plan de projet joint au rapport ou une approche similaire, afin d'élaborer avec plus de précision leurs plans de mise en œuvre de la PBN.		
Décision 17/49: A, D	Dissolution des équipes de travail sur la mise en œuvre du GNSS et de la PBN et création de l'équipe de travail PBN/GNSS	Il est décidé que les équipes de travail sur la mise en œuvre du GNSS et de la PBN sont dissoutes et que l'équipe de travail PBN/GNSS est créée et dotée du mandat qui figure à l'Appendice 3.4.F au présent rapport.	Dissolution des équipes de travail sur la mise en œuvre du GNSS et de la PBN et création de l'équipe de travail PBN/GNSS	Action terminée.
Décision 17/50: A, D	Groupe de travail sur l'élaboration du réseau de routes PBN (PRNB WG)	Il est décidé que le groupe de travail sur l'élaboration du réseau de routes PBN (PRND WG) est créé avec le mandat, la composition et les arrangements de travail qui figurent à l'Appendice 3.4.G au présent rapport.	Mise en place du groupe de travail sur le PRND	a) Groupe PRND est établi; b) 2 réunions tenues au cours de 2010/2011; c) Plus de 65 trajectoires de routes ATS convenu, la plupart d'eux ont été mis en œuvre; d) ANP AFI modifié.
Conclusion 17/51: A, D	Rabaissement du plancher des routes RNAV/RNP UM 214 et UM 215	Il est conclu que les Bureaux régionaux effectuent d'autres consultations avec les Etats concernés au sujet du rabaissement du plancher des routes RNAV/RNP UM 214 et UM 215 du niveau de vol 330 au niveau de vol 320, pour tenir compte de considérations opérationnelles.	Mise en œuvre du rabaissement du plancher des routes RNAV UM 214 et UM 215 du niveau de vol 320	Action coordonnée avec l'ASECNA et la RDC pour examen à la prochaine réunion de l'équipe de travail PBN/GNSS
Conclusion 17/52: A, D	Diffusion d'une lettre invitant des propositions pour l'établissement du programme de procédures de vol (FPP)	Il est conclu que, en application de la recommandation 6/10 de la réunion spéciale de navigation aérienne AFI/8, l'OACI diffuse d'urgence la lettre invitant les Etats et les organisations internationales intéressés à soumettre des propositions pour l'établissement et l'hébergement du bureau FPP AFI.	Émettre des Lettre de l'État.	a) Lettre aux États envoyée et réponses reçues de 27 États et d'une organisation;

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalisations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
				b) OACI étudie le modèle APAC d'ici juillet 2012 afin d'adopter la meilleure méthode et le mécanisme de sa création.
Conclusion 17/53:  A, D	Formation pour soutenir la mise en œuvre de la PBN dans la Région AFI	Il est conclu que, pour soutenir la mise en œuvre de la PBN dans la région AFI :  a) L'équipe de travail sur la PBN identifie les besoins de formation prioritaires pour la mise en œuvre de la PBN ; b) Les Bureaux régionaux AFI organisent des séminaires/ateliers de formation du personnel cible directement impliqué dans la mise en œuvre de la PBN.	Convoquer les Séminaires et ateliers PBN	Séminaires PBN (SIP approuvé) pour l'année 2011 a été reportée à 2012 en raison de manque d'expertise et de consultants disponibles au cours de 2011
Conclusion 17/54: A, D	Législation permettant la mise en œuvre de PBN	Il est conclu que les États AFI qui ne l'ont pas encore fait incluent dans leur législation et/ou leurs règlements des dispositions relatives à la PBN.	mise en œuvre de la législation relative à la PBN	Les États sont dans le processus d'élaboration de la législation. Une enquête sur l'état de la mise en œuvre sera réalisée en juillet 2012.
Conclusion 17/55:  A, D	Participation de représentants des états impliquent dans le processus d'approbation de la PBN	Il est conclu que, afin de soutenir les processus de planification et de mise en œuvre tous les États soient invités à inclure dans leur délégation aux réunions de l'équipe de travail sur la PBN des experts et des responsables impliqués dans le processus d'approbation PBN des exploitants d'aéronefs.	Expertise de la PBN partagée	Exigence sera incluse dans le mandat de l'Équipe de travail PBN /GNSS après examen et approbation par la réunion APIRG/18
Conclusion 17/56:	Financement du programme de mise en œuvre de la PBN	Il est conclu que les organes de régulation, les exploitants, les prestataires de services et d'autres	Programme de mise en œuvre de la PBN financé	Financement du programme de mise en œuvre de la PBN

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
A, D		parties prenantes soient dotés d'allocations budgétaires pour les achats et autres activités nécessaires pour s'assurer que toutes les conditions sont remplies en temps opportun pour mettre en œuvre en toute sécurité la PBN dans la région AFI.		est incorporés l'allocation budgétaire annuelle des États et ANSP .
Conclusion 17/57: A, D	Lignes directrices de l'IATA pour les approbations opérationnelles	Il est conclu que l'IATA facilite l'accès des parties prenantes a ses lignes directrices élaborées pour aider les exploitants à obtenir les certificats de navigabilité et les autorisations d'exploitation PBN, pour servir d'orientation et de référence, selon les besoins.	Accès à des lignes directrices	a) action terminée.
Conclusion 17/58:  A, D	Responsables nationaux du programme PBN	Il est conclu que, pour faciliter la mise en œuvre de la PBN et la coordination régionale :  a) Les Etats de la région AFI qui ne l'ont pas encore fait nomment ou désignent dès que possible les responsables nationaux du programme PBN (NPPM) et leur assignent le mandat énoncé à l'Appendice 3.4.H au présent rapport, et communiquent leurs coordonnées à l'OACI ; b) Les Etats mettent rapidement à jour les coordonnées communiquées à l'OACI chaque fois que des modifications y ont été apportées.	a) Désignés les responsables nationaux du programme PBN (NPPM) sont b) Mis à jour des coordonnées NPPM	a) 47 et 6 nominations des NPPM ont été reçus des États et des Organisations respectivement. b) coordonnées de NPPMs ont été mis à jour lors des réunions régionales en 2011. Ce processus se poursuivra au cours de 2012.
Conclusion 17/59:  A, D	Enquête sur la planification de l'espace aérien et les équipements de bord des aéronefs	Il est conclu que, afin de faciliter la planification de l'espace aérien et les décisions relatives aux infrastructures de navigation aérienne :  a) Les bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI, en coordination avec l'IATA et l'AFRAA, réalisent des enquêtes régulières sur les équipements de bord des aéronefs dans la région	a) Mis à jour des enquêtes sur les équipements de bord des aéronefs b) Sensibiliser les opérateurs sur les équipements de bord des aéronefs c) Avoir un système de navigation aérienne qui	a) Enquête mondiale a été menée au cours de l'année 2010-2011 par l'IATA. Résultats de l'enquête seront présentés par l'IATA à la réunion APIRG/18.

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
		<p>AFI ;</p> <p>b) Les états de la région AFI et les fournisseurs de services de la navigation aérienne (ANSP) soient vivement invités à participer à l'enquête mondiale OACI/IATA sur les équipements de bord des aéronefs en vue de constituer une base de données contenant des informations exactes sur les capacités actuelles et futures de l'avionique des flottes des compagnies aériennes ;</p> <p>c) Les états de la région AFI fassent des efforts pour sensibiliser les exploitants d'aéronefs au sujet des efforts de l'OACI pour collecter des données sur les équipements de bord des aéronefs et que les administrations de l'aviation civile et les ANSP conjuguent leurs efforts pour obtenir plus rapidement des résultats ;</p> <p>d) Les états AFI s'assurent que les initiatives visant à améliorer les systèmes de navigation aérienne correspondent aux capacités des flottes aériennes, qui doivent être prêtes à accepter le changement.</p>	<p>correspond aux capacités et à la disposition des flottes</p>	
<p>Conclusion 17/60: A, D</p>	<p>Transitions directes vers/de l'espace aérien AORRA</p>	<p>Il est conclu que les bureaux régionaux de l'OACI devront faciliter la coordination, la publication et la mise en œuvre par l'Angola, le Ghana, Sao Tome et Principe, l'ASECNA et la FIR Roberts, pour ce qui est des points de transition vers/de l'espace aérien AORRA, qui sont indiqués dans l'Appendice 3.4I (amendé) au présent rapport.</p>	<p>Accès direct à l'espace aérien AORRA</p>	<p>a) Coordination en cours pour les transitions directes vers / de l'espace aérien AORRA.</p> <p>b) Une réunion de coordination s'est tenue en 2011, mais l'Angola n'a pas assisté.</p> <p>c) Les bureaux régionaux de la région AFI coordonnent une autre</p>

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
				réunion avec les États concernés en juillet 2012 afin de relever les défis en suspens et d'accélérer la mise en œuvre d'ici septembre 2012.
Décision 17/61:  A, D	Création de l'équipe de travail sur la transition au plan de vol AFI (FPLT/TF)	Il est décidé que, pour permettre une mise en œuvre régionale harmonisée de l'amendement no. 1 de la quinzième édition des PANS-ATM (doc 4444), en coordination avec les autres régions de l'OACI : a) L'équipe de travail sur la transition au nouveau plan de vol AFI (FPLT TF) est créée et dotée du mandat figurant à l'appendice 3.4 J au présent rapport ; b) L'équipe de travail devrait, si possible, tenir sa première réunion au plus tard en septembre 2010 ; c) Les états de la région AFI sont instamment priés de fournir à l'équipe de travail les informations demandées pour mener ses études et évaluations, dans les meilleurs délais ; d) Notant que sa prochaine réunion ordinaire pourrait se tenir vers la fin de 2011, APIRG charge le sous-groupe ATS/AIS /SAR d'entériner en son nom, la stratégie régionale et le plan régional, y compris les modifications qui pourraient y être apportées.	Crée l'équipe de travail sur la transition au plan de vol AFI (FPLT/TF)	a) Equipe de travail établie; b) Quatre réunions tenues c) Trois enquêtes menées d) Date de mise en œuvre 15 novembre 2012
Conclusion 17/62:  A, D	Convocation d'un atelier sur la mise en œuvre des dispositions du nouveau plan de vol de l'OACI	Il est conclu que, afin que les parties prenantes puissent contribuer de façon optimale à la transition au nouveau plan de vol de l'OACI et à sa mise en œuvre, les bureaux régionaux organisent des ateliers pour	Atelier sur la mise en œuvre des dispositions du nouveau plan de vol de l'OACI	a) Atelier organisé b) Action accomplie.

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
		sensibiliser et informer les états, les ANSP et les entités connexes.		
Conclusion 17/63: A	Diffusion des rapports de l'AIAG	Il est conclu que les bureaux régionaux de l'OACI doivent s'assurer que les rapports finaux du Groupe d'analyse des incidents ATS (AIAG) sont mis à la disposition de tous les États et fournisseurs des services de navigation aérienne pour action correctrice.	Rapports AIAG diffusés	Rapports en cours de diffusion aux Etats et aux fournisseurs de services de la navigation aérienne (ANSP) après chaque réunion AIAG.
Conclusion 17/64: A, D	Mise en œuvre de la gestion de la sécurité dans la Région AFI	<p>Il est conclu que les Etats AFI sont invités instamment à prendre les mesures nécessaires, y compris l'élaboration et la promulgation de dispositions législatives et réglementaires, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Mettre en œuvre les dispositions de l'Annexe 11 concernant la gestion de la sécurité ;</li> <li>b) Donner effet, a titre prioritaire, aux Résolutions de l'Assemblée A36-8, A36-9 ET A36-10 concernant la collecte et la protection des informations sur la sécurité, et l'amélioration de la prévention des accidents ;</li> <li>c) Tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'OACI dans le cadre du programme ACIP et d'autres programmes ; et</li> <li>d) Se servir des orientations fournies par l'OACI, notamment du Manuel de gestion de la sécurité (SMM) (Doc 9859) en tenant compte des améliorations apportées de temps en temps par l'OACI à ces orientations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Mis en œuvre de la gestion de la sécurité dans tous les États AFI</li> <li>b) Mis en œuvre de l'Annexe 11 sur la gestion de la sécurité</li> <li>c) Collecte des informations de sécurité</li> <li>d) Utilisation du matériel d'orientation de l'OACI</li> </ul>	Mise en œuvre à 100% d'ici décembre 2012.

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
Conclusion 17/65:  A, D	Etat de mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité dans la Région AFI	<p>Il est conclu que, pour établir l'état de mise en œuvre des dispositions de l'Annexe 11 concernant la gestion de la sécurité dans la Région AFI, et pour faciliter les stratégies régionales de planification et de mise en œuvre :</p> <p>a) Les Bureaux régionaux distribuent un questionnaire visant à recueillir des renseignements détaillés sur l'état de mise en œuvre dans la Région AFI ; et</p> <p>b) Les Etats soient priés instamment de coopérer avec les Bureaux régionaux et de répondre aux questionnaires dans les meilleurs délais.</p>	Mise en œuvre des données sur la gestion de la sécurité dans la Région AFI	<p>a) Mise en œuvre en cours.</p> <p>b) Lettre d'État et questionnaire envoyé aux Etats le 23 février 2011. Commentaires reçus de: Botswana, Kenya, Maurice et Afrique du Sud.</p> <p>c) les bureaux régionaux assurent le suivi avec les États restants sur leur état de mise en œuvre d'ici juillet 2012. Les données recueillies seront évaluées afin d'estimer la mise en œuvre effective des Etats et des domaines où une qui nécessitent une assistance.</p>
Conclusion 17/66:  D	Elaboration et promulgation des plans de mesures d'exception	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Les États de la Région AFI doivent élaborer, mettre à jour et promulguer des plans de mesures d'exception conformément aux dispositions de l'Annexe 11 et de l'Annexe 15 ;</p> <p>b) Les États de la région suivent les orientations de l'OACI pour élaborer et promulguer leurs plans de mesures d'exception, y compris le prototype figurant à l'Appendice 3.4K au présent rapport ;</p>	Plans d'urgence Élaboré.	<p>a) Plans d'urgence reçus de: ASECNA, Botswana, Gaborone, Érythrée, Maurice, Seychelles, Afrique du Sud et Soudan.</p> <p>b) les difficultés de coordination causent les retards de l'élaboration de plans d'urgence dans</p>

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
		<p>c) Les bureaux régionaux de l'OACI mènent une enquête sur l'état d'avancement de l'élaboration des plans de mesures d'exception dans la région AFI pour informer le Sous-groupe ATS/AIS/SAR des mesures nécessaires ; et</p> <p>d) Les bureaux régionaux de l'OACI se hâtent de répondre aux États sur toute question concernant l'élaboration des plans de mesures d'exception, ainsi que la procédure de faire aboutir la procédure d'approbation des plans de mesures d'exceptions soumis.</p>		<p>certaines États</p> <p>c) les bureaux régionaux font le suivi auprès des États concernés pour notification de leurs plans d'urgence avant juillet 2012 pour approbation et promulgation nécessaire.</p>
<p>Décision 17/67:  A, D</p>	<p>Equipe de travail sur l'intégration des services sar (ASSITF)</p>	<p>Il est décidé que, pour faire progresser les initiatives prises lors de la Conférence consultative tenue à Port Elizabeth en octobre 2007 sur l'intégration des services SAR et autres initiatives analogues dans la Région AFI, et appuyer la mise en œuvre des dispositions SAR, l'Équipe de travail sur l'intégration des services SAR (ASSITF) est créée et dotée du mandat figurant à l'Appendice 3.4L au présent rapport.</p>	<p>Crée l'équipe de travail sur l'intégration des services sar (ASSITF)</p>	<p>a) Equipe de travail établie b) Une réunion de l'équipe de travail menée en 2011</p>
<p>Conclusion 17/68:  D</p>	<p>Services de recherches et sauvetage</p>	<p>Il est conclu que, dans le but de promouvoir la mise en œuvre des services SAR et d'améliorer les systèmes SAR dans la Région AFI, les États de la Région :</p> <p>a) Soient priés instamment de mettre en place des centres de coordination des opérations de sauvetage de l'aviation et de la marine (RCC) afin d'optimiser l'utilisation des ressources et la coordination ;</p> <p>b) Soient encouragés à créer des équipes de travail sous-régionales pour faire progresser l'élaboration des arrangements de coopération dans le domaine</p>	<p>Mise en œuvre des services SAR dans les États AFI</p>	<p>a) Mise en œuvre en cours par les États en 2011-2012 b) Réunions et formation tenues pour sensibiliser les États sur les exigences SAR, conformément à la Convention de Chicago. c) Formation offerte aux États SADC à travers un projet financé par UAE</p>

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
		<p>SAR ainsi que l'intégration des services SAR ;</p> <p>c) Soient priés instamment d'envisager de conclure des accords avec les États qui possèdent des installations adéquates, au sein de la sous-région ou en dehors, pour qu'ils prêtent assistance aux opérations SAR ; et</p> <p>d) Soient encouragés à inclure des responsables d'autres organes de l'État faisant partie des l'organisation SAR de l'État dans leurs délégations se rendant aux réunions et ateliers pertinents de l'OACI.</p>		<p>en 2011. SADC a exhorté les Etats membres à conclure des accords pour les services de recherche et sauvetage.</p> <p>d) les bureaux régionaux assurent le suivi avec les États pour la mise en œuvre de toutes les dispositions SAR en suspens d'ici juin 2013</p>
<p>Conclusion 17/69: A</p>	<p>Réponse à temps aux demandes du TAG</p>	<p>Il est conclu que les États, en répondant au TAG, fassent tous les efforts possibles pour le faire en temps opportun, de préférence dans un délai de quatorze jours, conformément a la recommandation de la réunion AFI RAN de 2008.</p>	<p>Réponses aux demandes du TAG</p>	<p>a) Amélioration noté dans les réponses de certains États avec UCRs élevés.</p> <p>b) Peu d'États ont des retards graves de répondre.</p> <p>c) Les bureaux régionaux et TAG assurent le suivi avec les États afin d'avoir les UCRs remarquables de 2011 résolus d'ici juillet 2012.</p>
<p>Conclusion 17/70: A, D</p>	<p>Communication des points focaux du TAG</p>	<p>Il est conclu que les États qui ne l'ont pas encore fait communiquent à leurs bureaux régionaux respectifs les coordonnées d'un point de contact TAG dans leur Etat.</p>	<p>Coordonnées des points focaux TAG</p>	<p>a) Mis à jour mensuel des points focaux TAG.</p> <p>b) Peu d'États ont désigné un point focal de contact. Bureaux régionaux faire le suivi</p>

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
				avec les États afin d'avoir les coordonnées des points focaux TAG mis à jour avant juillet 2012.
Conclusion 17/71: D	Approbation des visites du TAG	Il est conclu que les états : a) Fassent tous les efforts possibles pour approuver les demandes de visites techniques du TAG qui leur sont adressées dans les meilleurs délais et que ces visites se tiennent pendant les jours normaux de travail. b) Fournissent les éléments de mise à jour de la liste des contacts du TAG lorsque cela leur est demandé et chaque fois qu'il y a des changements de points focaux	Visites du TAG approuvées	a) Approbation est lancée sur base de cas par cas b) Amélioration notée et appréciée, d'être continu. Les États devront continuer à être engagé par les bureaux régionaux pour obtenir des meilleurs résultats.
Conclusion 17/72: D	Tableaux d'évaluation stratégique du SADIS	Il est conclu que, les tableaux d'évaluation stratégique du SADIS de la région AFI, qui figurent à l'Appendice 3.5.A au présent rapport, soient adoptés et transmis au SADISOPSG pour la planification des besoins futurs de la bande passante du SADIS.	Renforcer la mise en œuvre de la diffusion du SADIS	Terminé
Conclusion 17/73: C, D	Logiciel de remplacement SADIS 2G	Il est conclu que les États examinent les nouvelles options disponibles pour le système du SADIS 2G afin de tirer profit de ces options en contactant directement les fournisseurs.	a. Mise à jour des systèmes du SADIS 2G; b. Améliorer de la communication des prévisions du système mondial de prévisions de zone (SMPZ) et les échanges de données OPMET dans les aéroports	a) Seuls sept États de la région n'ont pas encore migré vers le service SADIS VSAT ou FTP b) Deux États ont été déconnectés pour manque de paiement. a) Cinq États n'ont pas encore fait la demande d'accès. Néanmoins, le Secrétariat fait un suivi.

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
Conclusion 17/74:  D	Evaluation des postes de travail du SADIS	Il est conclu que les Etats veillent à ce que leurs postes de travail SADIS actuels satisfassent aux exigences de logiciel présentées sur le site web du WAFSOPSG et qu'ils prennent des mesures correctrices, selon les besoins, auprès de leurs fournisseurs de postes de travail	a) mise à jour de poste de travail du SADIS b) Améliorer de la communication des prévisions du système mondial de prévisions de zone (SMPZ) et les échanges de données OPMET dans les aéroports	Seuls sept États de la région n'ont pas encore migré vers le service SADIS VSAT ou FTP
Conclusion 17/75:  D	Besoins d'échanges de renseignements OPMET et fonctions des passerelles interrégionales OPMET (IROG) en Région AFI	Il est conclu que : a) Les types de données, les bulletins et les types d'échanges OPMET figurant à l'Appendice 3.5 E soient mis en œuvre par les banques régionales de données OPMET (BRDO) de Dakar et de Pretoria, le centre de compilation de bulletins AMBEX (BCC) et les centres OPMET nationaux (NOC) comme étant les besoins OPMET de la région AFI ; b) Les fonctions IROG et les échanges OPMET entre la région AFI et les régions adjacentes en Appendices 3.5 D et 3.5 E au présent rapport, soient mises en œuvre par les BRDO de Dakar et de Pretoria comme besoins d'échanges OPMET interrégionaux et fonctions IROG de la région AFI.	a) Mise en œuvre des procédures AMBEX connexes; b) Amélioration de la disponibilité de données OPMET dans les aéroports AFI	a) Mise en œuvre de types de données OPMET, format des bulletins OPMET, échanges de données OPMET par les RODB de Dakar et Pretoria ; b) Les exigences ci-dessus sont également mises en œuvre par les BCC et les NOC de la région AFI
Conclusion 17/76:  D	Révision des besoins en matière de données OPMET	Il est conclu que les informations relatives aux besoins de données OPMET pour l'exploitation des aéroports qui figurent à l'Appendice 3.5 F au présent rapport soient intégrées dans le tableau MET 1A du FASID AFI après l'amendement normal du tableau	a) Mise à jour du tableau MET 1A du FASID AFI b) Nouvelles exigences OPMET inclus dans le FASID AFI	Action complète.

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
		FASID concerné.		
Conclusion 17/77:  D	Procédures de contrôle et de gestion des échanges OPMET dans les BCC et BRDO	Il est conclu que les procédures de contrôle et de gestion des OPMET présentées aux Appendices 3.5G et 3.5H, soient appliquées par les BRDO et les BCC comme les procédures requises de contrôle et de gestion des échanges OPMET de la région AFI.	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Mise en œuvre des procédures AMBEX connexes;</li> <li>b) Mise en œuvre de procédures de contrôle et de gestion des échanges OPMET dans les BCC et BRDO</li> <li>c) Amélioration de la disponibilité de données OPMET dans les aéroports AFI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Mise en œuvre en cours des procédures requises;</li> <li>b) évaluation des procédures de mise en œuvre doit être complétée lors de la prochaine réunion MTF / 4 (troisième trimestre).</li> </ul>
Conclusion 17/78:  D	Document de contrôle d'interface pour les procédures d'accès à la base de données OPMET	<p>Il est conclu que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Les procédures présentées à l'Appendice 3.5I, soient appliquées comme étant les procédures d'accès du document régional de contrôle d'interface (ICD) pour la base de données OPMET de la région AFI.</li> <li>b) L'ICD soit publié par les bureaux régionaux de l'OACI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Mise en œuvre de procédures d'accès du document régional de contrôle d'interface (ICD) pour la base de données OPMET de la région AFI.</li> <li>c) Mise en œuvre des procédures AMBEX connexes;</li> <li>d) Amélioration de la disponibilité de données OPMET dans les aéroports AFI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Document ICD publié;</li> <li>b) évaluation des procédures de mise en œuvre doit être complétée lors de la prochaine réunion MTF / 4</li> </ul>
Decision 17/79: D	Programme de travail futur et composition de l'équipe de travail	Il est décidé que le programme de travail futur et la composition de l'équipe de travail AFI sur la gestion OPMET (MTF) soient ceux qui figurent à l'Appendice 3.5J au présent rapport.	Mise à jour du programme de travail futur et la composition de l'équipe de travail AFI sur la gestion OPMET (MTF)	Complété.

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
Decision 17/80: D	Fréquence des réunions de l'équipe de travail AFI OPMET M/TF	Il est décidé que l'équipe de travail se rencontre une fois par an pour planifier et évaluer les progrès réalisés sur son programme de travail. La réunion annuelle se tiendra à tour de rôle aux BRDO de Dakar et de Pretoria.	Fréquence des réunions de l'équipe de travail AFI OPMET M/TF est établie	Complété.
Conclusion 17/81: A	Amélioration de la diffusion des SIGMET	Il est conclu que :  a) L'état fournisseur du BRDO de Dakar et l'ASECNA prennent les mesures nécessaires pour envoyer automatiquement les résultats des essais SIGMET en utilisant les procédures appropriées qui sont contenues dans le guide du SIGMET ; b) à la réception du message VAA, les CVM de la région AFI agissent rapidement pour émettre un SIGMET correspondant dans les dix (10) minutes suivant l'heure de réception.	a) Émission des renseignements SIGMET est améliorée a) Amélioration de la disponibilité des renseignements SIGMET dans les aéroports et par les utilisateurs en route ;	a) Mise à jour de la RODB de Dakar ce qui concerne le dépôt automatique b) Résultats des essais annuels du SIGMET AFI indiquent que les CVM de la région AFI émettent un SIGMET correspondant dans les dix (10) minutes suivant l'heure de réception.
Conclusion 17/82: A, D	Mesures pour améliorer l'émission et la diffusion des SIGMET	Il est conclu que :  a) Les bureaux régionaux de l'OACI de Dakar et de Nairobi évaluent la fourniture de renseignements SIGMET dans tous les CVM AFI à travers les BRDO et les missions dans les États ; b) Les bureaux régionaux de l'OACI encouragent les États à établir des arrangements entre des CVM adjacents pour la fourniture de renseignements SIGMET dans les CVM ou les télécommunications ou les questions d'organisation sont encore inadéquates ;	b) Amélioration de la disponibilité des renseignements SIGMET dans les aéroports et par les utilisateurs en route ; c) Accords conclus entre les CVM; d) Formation; e) Mise à jour du Guide SIGMET AFI; f) corriger les carences	a) Effectué une évaluation de la fourniture de renseignements SIGMET grâce à des tests SIGMET AFI b) Deux centres de veille météorologique (la FIR Roberts et Kinshasa) ne se sont pas encore conformés pleinement aux exigences de la préparation et diffusion

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
		<p>c) L'OMM, en coordination avec l'OACI, soit invitée à offrir une formation supplémentaire dans l'émission des SIGMET VA et TC pour certains CVM qui ne sont pas en mesure d'émettre les SIGMET requis ;</p> <p>d) Les bureaux régionaux de l'OACI de Dakar et de Nairobi mettent à jour le guide du SIGMET AFI pour fournir des détails supplémentaires sur les procédures des essais VA et TC.</p> <p>e) Les états fournisseurs des CVM s'efforcent de corriger les carences identifiées en matière d'émission et de diffusion des SIGMET.</p>	<p>identifiées en matière d'émission et de diffusion des SIGMET</p>	<p>des SIGMET</p> <p>c) Formation supplémentaire dans l'émission des SIGMET est prévue pour 2012</p> <p>d) Le guide SIGMET AFI mis à jour et téléchargé sur les sites des bureaux régionaux de l'OACI de Dakar et de Nairobi</p> <p>e) Lettre d'État envoyée au aux États fournisseurs des CVM pour les sensibiliser à corriger les carences identifiées en matière d'émission et de diffusion des SIGMET.</p>
<p>Conclusion 17/83: D</p>	<p>Amélioration de la disponibilité des renseignements OPMET non réguliers</p>	<p>Il est conclu que les États africains soient invités à organiser régulièrement des réunions de coordination entre les services ATM, les services météorologiques et les pilotes, afin d'améliorer la disponibilité des renseignements OPMET non réguliers dans la Région AFI.</p>	<p>a) Améliorer la disponibilité des renseignements OPMET non réguliers</p> <p>b) Améliorer la coordination entre les services ATM, les services météorologiques et les pilotes</p>	<p>États ont été encouragés à organiser de telles réunions, dans le cas échéant, au moyen de lettres et lors de réunion du sous-groupe MET.</p>

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
<p>Décision 17/84:  D</p>	<p>Création d'une équipe noyau d'experts pour le concept opérationnel d'ATM mondiale</p>	<p>Il est décidé qu'une équipe noyau d'experts soit mise sur pied comprenant des membres de l'ASECNA, du Kenya, du Maroc, de l'Afrique du Sud et du Royaume uni pour collecter et étudier des informations sur l'impact du concept opérationnel de l'ATM mondiale sur la fourniture des Services Météorologiques Aéronautiques à un niveau régional (région AFI).</p> <p><i>Note 1 : L'équipe d'experts sera composée de spécialistes dans les domaines ATM, CNS et MET.</i></p>	<p>Créer d'une équipe noyau d'experts pour le concept opérationnel d'ATM mondiale</p>	<p>Une équipe d'experts établie</p>
<p>Décision 17/85: D</p>	<p>Programme de travail futur du Sous-groupe MET</p>	<p>Il est décidé que le programme de travail du Sous-groupe MET soit mis à jour tel qu'indiqué à l'Appendice 3.5 L au présent rapport.</p>	<p>Mise à jour du programme de travail futur du Sous-groupe MET</p>	<p>Complété</p>
<p>Conclusion 17/86:  D</p>	<p>Transition de l' AIS a l' AIM</p>	<p>Il est conclu que, reconnaissant les limites de l' AIS actuel, qui ne répond pas aux nouveaux besoins du système de l' ATM mondiale tels qu'envisagés par le concept opérationnel d' ATM, et tenant compte de la feuille de route de l' OACI pour la transition de l' AIS à l' AIM:</p> <p>a) Les États qui ne l' ont pas encore fait soient invités instamment à élaborer des plans nationaux pour mettre en œuvre la transition de l' AIS à l' AIM et à les envoyer aux bureaux régionaux ESAF et WACAF de l' OACI avant le 31 décembre 2010 ; et</p> <p>b) L' équipe de travail AFI sur la mise en œuvre de l' AIM suive les progrès de la transition de l' AIS à l' AIM dans la région AFI et soutienne les efforts de planification au niveau régional et national.</p>	<p>a) Collaborer avec les États dans l' élaboration d' objectifs de performance pour la transition de l' AIS à l' AIM dans la Région AFI et identifier les étapes réalisables;</p> <p>b) Surveiller / soutenir la transition de l' AIS à l' AIM.</p>	<p>Mise en œuvre en cours</p>

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
<p>Décision 17/87:  D</p>	<p>Planification de la transition de l' AIS a l' AIM</p>	<p>Il est décidé qu'en se fondant sur le concept opérationnel d'ATM mondiale de l'OACI et sur la feuille de route de l'OACI pour la transition de l' AIS à l' AIM, l'équipe de travail AFI sur la mise en œuvre de l' AIM (TF AFI AIM) :</p> <p>a) Élabore des objectifs de performance pour la transition de l' AIS à l' AIM dans la région AFI et identifie les étapes de réalisation ; et</p> <p>b) Procède à un examen des parties ais de l' ANP et du FASID AFI de base afin d'introduire/élaborer des éléments de planification relatifs à la transition de l' AIS à l' AIM.</p>	<p>a) Elaborer et mettre à jour les objectifs de performance pour la transition de l' AIS à l' AIM dans la Région AFI avant la réunion de l'équipe de travail AFI AIM / 1.</p> <p>b) Développer les documents de planification liés à la transition de l' AIS à l' AIM avant la réunion de l'équipe de travail AFI AIM / 1 en vue de modifier les documents de base de l' ANP et FASID AFI pour l'introduction des nouveaux tableaux de l' AIM.</p>	<p>Action complétée.</p>
<p>Conclusion 17/88:  D</p>	<p>Liste de vérification de l'e-TOD</p>	<p>Il est conclu que les États soient encouragés à utiliser la liste de vérification de l'e-TOD qui figure à l'Appendice 3.6C au présent rapport afin de les aider dans le processus de planification et de mise en œuvre des dispositions e-TOD.</p>	<p>Amélioration de la planification pour la mise en œuvre des dispositions e-TOD.</p>	<p>Cette conclusion a été intégrée dans la stratégie de mise en œuvre de l'e-TOD.</p>
<p>Conclusion 17/89:  D</p>	<p>Adoption d'un modèle de plan de mise en œuvre de l'e-TOD comme modèle régional</p>	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Les États soient encouragés à utiliser le modèle de plan de mise en œuvre de l'e-TOD qui figure à l' Appendice 3.6D du présent rapport comme modèle</p>	<p>Amélioration de la planification pour la mise en œuvre des dispositions e-TOD.</p>	<p>Cette conclusion a été intégrée dans la stratégie de mise en œuvre de l'e-TOD.</p>

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalisations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
		<p>régional afin de les aider dans le processus de planification et de mise en œuvre des dispositions e-TOD.</p> <p>b) Les États soient encouragés à utiliser le plan national de mise en œuvre de l'e-TOD qui figure à l'Appendice 3.6E du présent rapport comme exemple lorsqu'ils élaborent leur plan national de l'e-TOD</p>		
<p>Conclusion 17/90: D</p>	<p>Mise en œuvre du WGS-84 et des données électroniques de terrain et d'obstacles</p>	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Les États adoptent l'objectif révisé de performance de l'AIM intitulé « mise en œuvre du WGS-84 et des données électroniques de terrain et les obstacles » contenu dans le formulaire du cadre de performance qui figure à l'Appendice 3.6F au présent rapport, comme stratégie de mise en œuvre.</p> <p>b) Le tableau FASID proposé à l'Appendice F soit adopté pour être inclus comme exigence dans le document FASID AFI 7474 vol. II.</p> <p>c) La stratégie de mise en œuvre de l'e-TOD en région AFI qui figure à l'Appendice 3.6G au présent rapport soit adoptée pour mise en œuvre.</p> <p>d) Le mandat révisé du groupe de travail e-TOD de la région AFI figure à l'Appendice 3.6H au présent rapport.</p>	<p>Stratégie de mise en œuvre de l'e-TOD.</p>	<p>Cette conclusion a été intégrée dans la stratégie de mise en œuvre de l'e-TOD.</p>
<p>Conclusion 17/91: D</p>	<p>Campagnes de sensibilisation à la mise en œuvre de l'e-TOD</p>	<p>Il est conclu que les services AIS des États dirigent et mènent des campagnes de sensibilisation au niveau national pour promouvoir une meilleure compréhension des questions de planification et de mise en œuvre liées à l'e-TOD, ainsi que des programmes de formation.</p>	<p>Stratégie de mise en œuvre de l'e-TOD</p>	<p>Cette conclusion a été intégrée dans la stratégie de mise en œuvre de l'e-TOD</p>

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
Conclusion 17/92:  D	Élaboration et gestion d'un programme national e-TOD	<p>Il est conclu que :</p> <p>Les états, conformément aux principes et procédures de bonne gestion:</p> <p>a) Élaborent un cadre et un plan détaillé comprenant des priorités et des échéanciers pour la mise en œuvre d'un programme national e-TOD ;</p> <p>b) Adoptent/suivent une approche collaborative faisant intervenir toutes les parties concernées, dans la mise en œuvre des dispositions e-TOD ; et</p> <p>c) Fassent un inventaire et une évaluation de la qualité des sources existantes des données de terrain et d'obstacles, et, en cas de collecte de données, examinent attentivement le niveau de détail requis des données recueillies en mettant un accent particulier sur les données d'obstacles et les coûts y associés.</p>	Approche collaborative dans la mise en œuvre des dispositions e-TOD.	Mise en œuvre en cours (Echéanciers : 2010 à 2012)
Conclusion 17/93:  D	Coordination entre les états et les fournisseurs/ intégrateurs de données pour la fourniture de l'e-TOD et l'échange d'expériences pour la mise œuvre des dispositions de l'e-TOD	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Dans le processus de fourniture de l'e-TOD, il soit envisagé d'établir une collaboration entre les États et les fournisseurs/ intégrateurs de données ;</p> <p>b) La mise en œuvre des dispositions de l'e-TOD soit considérée comme une question au niveau mondial, qui concerne toutes les régions de l'OACI, et nécessite par conséquent la coordination et l'échange d'expériences entre les états, l'OACI et d'autres organisations nationales / internationales et</p>	Stratégie de mise en œuvre de l'e-TOD	Cette conclusion a été intégrée dans la stratégie de mise en œuvre de l'e-TOD

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
		les partenaires concernés de l'industrie.		
Conclusion 17/94: D	Responsabilité en matière de fourniture de l'e-TOD	Il est conclu que :  Les États, tout en conservant la responsabilité de la qualité et de la disponibilité des données, examinent dans quelle mesure la fourniture des données électroniques de terrain et d'obstacles pourrait être déléguée à des instituts / agences géodésiques nationaux, sur la base d'une convention/ accord de service (SLA), faisant état de cette délégation.	Stratégie de mise en œuvre de l'e-TOD	Cette conclusion a été intégrée dans la stratégie de mise en œuvre de l'e-TOD
Conclusion 17/95: D	Fourniture de ressources financières et d'une assistance pour la mise en œuvre de l'e-TOD	Il est conclu que :  a) La mise en œuvre de l'e-TOD soit gérée par chaque État comme un programme national e-TOD doté de ressources nécessaires, d'un cadre législatif de niveau élève et d'un plan national détaillé comprenant des priorités et des échéanciers pour la mise en œuvre du programme.  b) Les États qui rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre de l'e-TOD peuvent chercher une assistance (individuellement ou collectivement) auprès de l'OACI et/ou d'autres États.	Stratégie de mise en œuvre de l'e-TOD	Cette conclusion a été intégrée dans la stratégie de mise en œuvre de l'e-TOD
Conclusion 17/96: D	Projet pour l'achèvement de la mise en œuvre du WGS- 84 dans la Région AFI	Il est conclu que l'OACI prenne les mesures nécessaires pour initier un projet en vue de parachever la mise en œuvre du WGS-84 dans les États AFI qui ont des difficultés à finaliser cette mise en œuvre.	Le siège de l'OACI a approuvé un fond pour la conduite d'un Séminaire / atelier en octobre 2012 afin d'aider les États AFI ayant des difficultés à réaliser la mise en œuvre du WGS-84.	Approuvé pour la mise en œuvre en 2012

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
Conclusion 17/97:  D	Adoption de la feuille de route pour la transition de l'ais à l'AIM	Il est conclu que les États adoptent la feuille de route pour planifier, gérer et faciliter la transition mondiale de l'AIS à l'AIM dans la région AFI, y compris la détermination de la portée et de la priorité à accorder aux projets et actions destinés à la transition à l'AIM.		Mise en œuvre en cours (Echéanciers : 2010 à 2012)
Conclusion 17/98:  D	Examen de la méthode utilisée pour l'élaboration de la liste des carences dans le domaine AOP	Il est conclu que l'OACI élabore une méthode plus efficace pour compiler, valider et suivre les carences constatées aux aéroports internationaux, y compris d'autres installations et services de navigation aérienne, qui garantirait que la liste des carences est raisonnablement à jour en tout temps.	Base de données des carences dans le domaine AOP dans la Région AFI.	Base de données a été développée. La mise à jour est lente en raison de manque de réponse de la part des États. La réunion AOP / SG à traiter cette question.
Conclusion 17/99:  A, D	Élimination des carences de la navigation aérienne dans les domaines ATM, AIS/MAP et SAR	Il est conclu que, pour faciliter la mise à jour de la base de données sur les carences par les bureaux régionaux, et pour promouvoir l'élimination des carences dans la région AFI : a) Les organes auxiliaires et le secrétariat du groupe APIRG dressent une liste exhaustive de toutes les carences de la navigation aérienne, en se conformant à la définition de ce qui constitue une "carence" approuvée par le conseil de l'OACI, pour suite à donner ; b) Les États et les organisations internationales (y compris l'IATA, l'IFALPA et l'IFATCA) sont instamment priés de contribuer activement à la mise à jour de la base de données sur les carences en fournissant aux bureaux régionaux des informations sur l'état de mise en œuvre des SARP et des besoins du plan de navigation aérienne (ANP); c) Les États de la région AFI fournissent aux organes auxiliaires de le groupe APIRG concernés et aux	Base de données des carences détaillées	a) Base de données en cours d'élaboration et sera disponible d'ici décembre 2012. b) Base de données intégrera toutes les carences identifiées affectant la navigation aérienne dans les domaines ATM, AIS / MAP et SAR. c) Elle sera intégrée dans la Base de données centralisée au siège.

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
		bureaux régionaux une copie du plan d'action qu'ils ont élaboré en application de la recommandation 6/25 de la réunion spéciale AFI/RAN 08		
Conclusion 17/100: A	Élaboration de la base de données informatisée sur les carences de navigation aérienne	Il est conclu que, afin de permettre aux États et aux Organisations Internationales de contribuer directement et continuellement à la base de données sur les carences, les bureaux régionaux de l'OACI accélèrent la mise sur pied d'une base de données informatisée AFI sur les carences de navigation aérienne (AANDD).	Élaborer la base de données sur les carences de navigation aérienne dans la région AFI	a) Plans mis en place pour faciliter la de transition vers la base de données mondiale; b) Base de données AFI développée
Conclusion 17/101: D	Participation aux activités du groupe d'experts de la formation (TEWG)	Il est conclu que : a) Les États identifient un point de contact pour coordonner les efforts nécessaires a la collecte et a la diffusion des données relatives aux besoins et aux capacités de la formation et communiquent les informations requises à l'OACI ; b) Les États, les institutions de formation et les prestataires de service de navigation aérienne de la région AFI participent aux activités du TEWG et contribuent a la mise en œuvre de la recommandation 5/8.	a) Optimisation de la participation des États dans la collecte de données sur les besoins et ressources de formation e b) Processus inclusif pour la mise en œuvre de la Recommandation 5/8	a) En date du 31 décembre 2011, un total de 75 Autorités de l'aviation civile des États et fournisseurs services aéronautiques ont fourni des données sur leurs besoins de formation tandis que 35organismes de formation en aviation ont fourni des informations sur les ressources de formation. b) Un total de 82 délégués provenant de 18 autorités de l'aviation civile des États, 11 fournisseurs services aéronautiques, 18 organismes de formation

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
				<p>en aviation et 6 organisations régionales et internationales ont participé aux activités du TEWG menant à l'adoption du cadre pour l'harmonisation de la formation dans la Région AFI, conformément à la recommandation 5/8 de SP AFI RAN (2008).</p>
<p>Conclusion 17/102:  A, D</p>	<p>Formation du personnel des services météorologiques sur la mise en œuvre du QMS et la production de SIGMET dans le cadre de l'ACIP.</p>	<p>Il est conclu que l'ACIP accorde aux programmes suivants une priorité élevée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Certains agents triés parmi le personnel de météorologie aéronautique devant être formés comme formateur en système de gestion de la qualité (QMS) ; et</li> <li>b) Le personnel des bureaux de veille météorologique (BVM) qui doit recevoir une formation supplémentaire dans la préparation et la production de SIGMET.</li> </ul>	<p>Former le personnel des services météorologiques pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la mise en œuvre du système de gestion de la qualité (QMS) et</li> <li>b) la préparation et la production de SIGMET.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Le projet de formation sur les SIGMET reporté à 2012</li> <li>b) Trois formations de formateurs sur QMS entreprises en 2011 grâce aux budgets réguliers et spéciaux des bureaux régionaux de WACF et ESAF.</li> <li>c) Une formation sur QMS menées en janvier 2012 à la demande de l'Etat</li> <li>d) Cinq formations sur QMS prévues pour 2012</li> </ul>
<p>Conclusion 17/103:  D</p>	<p>Assistance technique</p>	<p>Il est conclu que les États devraient prendre note des possibilités d'assistance offertes dans le cadre du programme de coopération technique de l'OACI et tirer profit de ces services tout en assurant le soutien</p>	<p>Projets d'assistance en cours et nouveaux dans le cadre du bureau de coopération technique de l'OACI (TCB)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Assistance continue dans les Etats suivants : Cap-Vert, Guinée Equatoriale, Namibie,</li> </ul>

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
		financier et institutionnel nécessaire aux projets élaborés pour fournir une assistance.		Somalie, États de l'Accord de Banjul, États de la CEMAC, les États de l'UEMOA, États de la SADC, et États AAMAC. b) Des nouveaux projets ont été mis en place et la mise en œuvre a commencé pour : Angola, ASECNA, Ethiopie, Mozambique et Rwanda.
Conclusion 17/104: D	Appui et participation aux projets d'assistance	Il est conclu que : a) Les États intéressés par les projets CODEVMET présentent une demande officielle auprès du bureau WACAF de l'OACI pour inscription au projet (cf. Appendice 6A au présent rapport) b) Les États soient instamment invités à se joindre au projet sur la PBN. Les états intéressés doivent présenter une demande officielle au bureau ESAF de l'OACI pour inscription au projet (cf. Appendice 6B au présent rapport ; et c) Les États soient invitées à se joindre au projet CAPSCA Afrique conformément à la recommandation 6/27 de la réunion spéciale AFI RAN de novembre 2008 (planification de la préparation aux pandémies dans le secteur de l'aviation).	a) États à se joindre aux projets CODEVMET b) États à se joindre aux projets sur la PBN. c) États à se joindre au projet CAPSCA-Afrique	a) Depuis la réunion APIRG/17, aucune nouvelle application de se joindre au projet CODEVMET n'a été reçue b) aucune nouvelle application de se joindre au projet sur la PBN n'a été reçue. A ce jour 17 États sont membres du projet CAPSCA-Afrique: Angola, Cap-Vert, Tchad, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Kenya, Lesotho, Mali, Nigeria,

Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques	Titre de la Conclusion/ Décision	Texte de Conclusion/Décision	Réalizations / Résultats attendus	Etat de Mise en Œuvre
				<p>Mozambique, Afrique du Sud, Tanzanie, Togo, Zambie et Zimbabwe.</p> <p>c) Visites d'assistance aux États / Aéroport relatives au développement et à la mise en œuvre des exigences de l'OACI et l'OMS sur le plan de préparation pour les urgences de santé publique dans le secteur de l'aviation menée dans les Etats suivant : Kenya, Lesotho, Mali, Nigeria, Afrique du Sud.</p> <p>d) OACI a continué à fournir un appui au projet CAPSCA.</p>
Conclusion 17/105:	Amendement du mandat et du manuel de procédures du groupe APIRG	<p>Il est conclu que :</p> <p>a) Le mandat et les tâches du Groupe soient amendés tel qu'indiqué à l'Appendice 7A au présent rapport ;</p> <p>b) Ces amendements soient reflétés dans le Manuel de Procédures du Groupe APIRG.</p>	Mise à jour du Manuel de Procédures du Groupe APIRG.	Complété.
Décision 17/106:	Convocation d'APIRG/18 en November 2011	Il est décidé que la réunion APIRG/18 soit convoquée en novembre 2011 pour préparer les contributions en vue de la 12ème Conférence de Navigation Aérienne prévue en 2012.	Conclusions et recommandations spécifiques formulées.	Non applicable

<b>Conclusion/ Décision No. Objectifs stratégiques</b>	<b>Titre de la Conclusion/ Décision</b>	<b>Texte de Conclusion/Décision</b>	<b>Réalisations / Résultats attendus</b>	<b>Etat de Mise en Œuvre</b>
Décision 17/107:	Appellation et mandat du Sous-groupe ATS/AIS/SAR	Il est décidé que, afin de faciliter l'harmonisation dans l'utilisation de la terminologie et des développements connexes, le Sous-groupe ATS/AIS/SAR d'APIRG est rebaptisé Sous-groupe Gestion du trafic aérien/Gestion de l'information aéronautique/Recherches et sauvetage (ATM/AIM/ SAR SG), et doté du mandat qui figure à l'Appendice 7B au présent rapport.	Changement de l'appellation du sous-groupe ATS/AIS/SAR au Sous-groupe ATM/AIM/SAR.	Action terminée